

CEVA PROTECT

CEVA
LOGISTICS

CEVA | PROTECT

VOTRE ASSURANCE TRANSPORT AD VALOREM

L'intégrité des marchandises reste la principale préoccupation des entreprises ; cependant, trop souvent, l'assurance n'est pas intégrée dans l'organisation de la chaîne logistique.

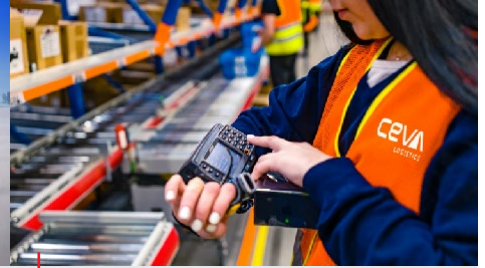
L'assurance marchandises doit être un maillon essentiel de votre logistique.

Découvrez notre solution pour sécuriser vos marchandises pendant le transport.

Contactez-nous dès aujourd'hui
pour commencer !



NOS SOLUTIONS



COUVERTURE COMPLÈTE

- Assurance tous risques pour les marchandises transportées dans le monde entier.
- Couverture mondiale door-to-door.
- Indemnisation intégrale sans limitation de responsabilité.
- Protection immédiate dès la souscription.

FLEXIBLE ET SIMPLE

- Assurance disponible pour chaque expédition ou dans le cadre d'une police annuelle.
- Facture unique incluant le transport et l'assurance.
- Police souscrite auprès d'assureurs de premier ordre.

GESTION DES RÉCLAMATIONS

- Processus de réclamation simple et rapide.
- Indemnisation intégrale du sinistre jusqu'à la valeur assurée.

Assurance de marchandises | Couverture complète | Aucune franchise | Protection immédiate | Couverture mondiale | Processus de réclamation facile

POURQUOI CEVA

INTÉGRATION FLUIDE

- Couverture tous risques, y compris avarie commune pour le transport maritime.
- Aucune application des limites de responsabilité.
- Solution complète et fiable disponible immédiatement.

PROTECTION ALLIANT COÛT/EFFICACITÉ

- Tarifs compétitifs.
- Aucune franchise (sauf pour les marchandises sous température contrôlée et les véhicules à moteur).

L'EXCELLENCE AU SERVICE DES SINISTRES

- Équipe dédiée au traitement des réclamations.
- Processus simple et rapide pour les réclamations.

COUVERTURE MONDIALE

- Couvre les dommages, les pertes, les guerres (voie navigable), les grèves, les émeutes, la piraterie et plus encore.
- Transports ponctuels et réguliers.

CHIFFRES CLÉS

100%
Valeur du fret couvert

24/7
Assistance pour réclamation dans le monde entier

Jusqu'à 20M
Couverture USD

30 jours
Maximum pour régler les sinistres

Contactez-nous!
www.cevalogistics.com/en/contact-us

Contactez votre interlocuteur CEVA

Suivez-nous



ANNEXE



QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ?

- ✓ TOUS RISQUES : Cette assurance couvre tous les risques de perte ou de dommage aux marchandises assurées pendant toute la chaîne de transport (y compris le stockage en transit), sauf exclusion ultérieure dans le présent document.
- ✓ Basé sur les clauses A de l'Institute Cargo :
 - Risques de guerre inclus pour le transport maritime,
 - Grèves, émeutes et troubles civils inclus,
- ✓ Couverture DOOR/DOOR quel que soit l'Incoterm.
- ✓ MARCHANDISE ASSURÉE : Conformément au certificat d'assurance.
- ✓ VALEUR ASSURÉE : de 110% à 120% de la valeur CFR.
- ✓ FRANCHISE : Aucune, sauf indication contraire sur le certificat d'assurance (sauf pour les marchandises à température contrôlée, 1 000 USD par sinistre, et les véhicules automobiles, 500 USD par véhicule en mer et rail et par sinistre en route)

MARCHANDISES EXCLUES

- En aucun cas cette assurance ne couvre :
- ✗ Argent (incluant les billets de banque et les pièces de monnaie), timbres, timbres douaniers, billets, comptes, factures, actes, titres, bons du Trésor et autres (sauf si la valeur assurée par article est inférieure à 50 000 USD).
 - ✗ Dessins, modèles, plans, manuscrits, prototypes et similaires.
 - ✗ Beaux-arts, y compris les gravures, les peintures, les statues et autres, sauf si la valeur assurée par article est inférieure à 50 000 USD.
 - ✗ Bijoux, montres et autres objets similaires, sauf si la valeur assurée par article est inférieure à 50 000 USD.
 - ✗ Pierres précieuses et métaux précieux.
 - ✗ Bétail, animaux de race, créatures vivantes et plantes.
 - ✗ Vrac, sauf transport en conteneur-citerne ISO ou par transport routier ou ferroviaire spécialement conçu à cet effet.

ANNEXE



QUEL ÉVÉNEMENT N'EST PAS COUVERT ?

- Faute intentionnelle de l'Assuré.
- Fuite ordinaire, perte de poids/volume ou usure normale.
- Emballage insuffisant, inapproprié ou inadéquat, y compris l'arrimage dans un conteneur par l'Assuré.
- Vice inhérent à l'objet assuré.
- Perte ou dommage causé par un retard.
- Insolvabilité ou défaillance financière des transporteurs (uniquement si l'Assuré en a connaissance).
- Contamination radioactive.
- Innavigabilité/inaptitude du navire, de l'avion ou du conteneur (uniquement si l'Assuré en a connaissance).
- Confiscation.

QUAND DOIS-JE PAYER ?

- **Expéditions ponctuelles :**
Le prix vous sera facturé comme convenu avec CEVA, avec le fret et toutes les prestations fournies (1 facture unique et combinée).
- **Trafics réguliers (plus de 60 expéditions par an) :**
Il est possible de souscrire une couverture annuelle avec un certificat d'assurance couvrant l'ensemble des expéditions.
Le prix vous sera facturé selon les modalités convenues avec CEVA (par exemple par expédition, mensuellement, trimestriellement ou semestriellement).

QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

- Lors de la souscription de la couverture, veillez à fournir à CEVA des informations complètes et transparentes telles que la valeur des biens, la nature des biens, tout document demandé.
- En cas de sinistre, une communication rapide et complète avec CEVA et/ou les assureurs favorisera une action accélérée et préventive pour gérer et limiter les dommages et accélérer l'indemnisation par les assureurs.

DÉBUT ET FIN DE LA COUVERTURE ?

- L'assurance peut couvrir l'intégralité du transport depuis la place de réception à la livraison finale ou seulement une partie selon votre demande (pré-acheminement, transport principal, post-acheminement), y compris le stockage en transit (max 30 jours).